



## Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 12<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 13 octobre 2016 à 15 heures

*Président* : M. Díaz de la Guardia (Vice-Président) . . . . . (Espagne)

### Sommaire

Hommage à la mémoire de feu Sa Majesté le Roi Bhumibol Adulyadej, Roi de Thaïlande

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17729X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Djani (Indonésie), M. Díaz de la Guardia (Espagne), Vice-Président, assure la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Hommage à la mémoire de feu Sa Majesté le Roi Bhumibol Adulyadej, Roi de Thaïlande**

1. **Le Président**, au nom de tous les membres de la Commission, présente ses condoléances au Gouvernement et au peuple thaïlandais à la suite du décès de Sa Majesté Bhumibol Adulyadej, Roi de Thaïlande.

### **Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/71/67-E/2016/51, A/71/67-E/2016/51 et Corr.1 et A/71/307)**

2. **M<sup>me</sup> Sirimanne** (CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/71/67-E/2016/51), déclare que le rapport contient les renseignements communiqués par 32 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et parties prenantes et rend compte des principales activités entreprises en 2015. Le rapport souligne l'importance de réduire les disparités numériques qui subsistent entre les pays et à l'intérieur des pays. La moitié de la population mondiale n'utilise pas Internet et ne peut donc pas tirer parti de ses avantages sociaux et économiques. Le taux d'utilisation d'Internet dans les pays développés est de 81 % contre 40 % dans les pays en développement et 15 % dans les pays les moins avancés. L'écart entre les sexes pour ce qui est de l'utilisation d'Internet a augmenté, passant de 11 % en 2013 à 12 % en 2016, mais il est de 31 % dans les pays les moins avancés. Dans de nombreux pays, il existe de grandes disparités numériques entre les zones urbaines et les zones rurales. De fait, au niveau mondial, seulement 29 % de la population rurale a accès à un réseau de troisième génération (3G). Les disparités numériques exacerbent les différences auxquelles elles sont associées en matière de compétences et de capacités. Des mesures doivent être prises pour assurer un accès abordable et développer des contenus et des capacités. Plus d'efforts doivent être faits pour éviter d'oublier les pays les moins avancés et les populations pauvres marginalisées.

3. Les relations étroites entre la société de l'information et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont illustrées dans le rapport. Lors de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'Assemblée générale en 2015, les États Membres ont demandé que les mesures visant à donner suite à ces textes soient alignées sur le Programme 2030, en mettant l'accent sur la contribution intersectorielle des technologies numériques à la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres se sont déclarés favorables à ce que les technologies numériques fassent l'objet d'une attention particulière dans le nouveau Mécanisme de facilitation des technologies. En ce qui concerne la façon dont les technologies numériques pourraient contribuer à la réalisation du Programme 2030, il importe de prendre en compte non seulement leur impact direct, mais aussi les changements profonds dans le comportement et les agissements des gouvernements, des entreprises et des citoyens. Les grandes possibilités offertes par les technologies numériques s'accompagnent toutefois de leur lot de problèmes, dont le risque d'un creusement des inégalités du fait des disparités numériques, les menaces à la sécurité de la personne et au respect de la vie privée, ainsi que les coûts environnementaux.

4. Les travaux de la CNUCED, agissant en sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, portent sur l'examen, dans l'optique des résultats de développement, des technologies nouvelles et émergentes, y compris l'automatisation, l'Internet des objets et les mégadonnées. Par exemple, les dispositifs associés à l'Internet des objets servent à identifier les tendances climatiques et à mobiliser les ressources lors des flambées d'infections. L'automatisation peut certes accroître la productivité, mais elle peut aussi entraîner des suppressions de postes. Les effets globaux des TIC requièrent une analyse minutieuse. À la suite d'une proposition présentée au United States Department of Commerce National Telecommunications and Information Administration en mars 2016, la transition de l'administration des fonctions de l'Internet Assigned Numbers Authority, organisme vérifiant l'unicité des adresses sur le réseau des réseaux, s'est effectuée le 1<sup>er</sup> octobre.

5. Au cours de l'examen d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial, l'Assemblée générale a salué le rôle du Forum sur la

gouvernance d'Internet en tant qu'espace où toutes les parties prenantes pouvaient échanger sur ces questions et a décidé de prolonger de nouveau de 10 ans son mandat. Donnant suite à la demande formulée dans la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement a créé un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer de renforcer la coopération suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. Il a tenu sa première réunion le 30 septembre et soumettra un rapport à la Commission à sa vingt et unième session en 2018. En décembre 2015, le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination des Nations Unies a adressé une déclaration commune dans laquelle il s'engage à appliquer dans leur intégralité les textes issus de l'examen décennal du Sommet mondial. La dernière décennie a démontré la valeur de la coopération et du dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, les instituts techniques et la société civile. La capacité de ces diverses parties prenantes à travailler ensemble dans l'intérêt commun à l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement est inspirante.

6. **M<sup>me</sup> Roudil** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], présentant le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies, transmis dans une note du Secrétaire général (A/71/307), déclare que le rapport témoigne de la mobilisation des organismes des Nations Unies dans le domaine de la communication et de l'information. Le rapport a été établi avec la contribution de cinq organismes des Nations Unies. Il donne un aperçu des activités du système des Nations Unies visant à faciliter l'autonomisation des citoyens et des communautés par le biais de la communication et à la participation dans les médias. Depuis le précédent rapport de 2014, beaucoup de progrès ont été accomplis dans la coordination des efforts déployés par les organismes des Nations Unies et l'établissement d'un programme d'action cohérent à moyen et à long terme. L'objectif de développement durable n° 16 concerne la promotion de sociétés pacifiques et inclusives et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes, et vise à garantir l'accès du

public à l'information et à protéger les libertés fondamentales. Ces progrès mettent en relief l'importance des médias et de la communication comme outils de réalisation du développement durable et démontrent la nécessité pour les organismes des Nations Unies de travailler de manière coordonnée et cohérente.

7. Le cadre d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable a créé de nouveaux mécanismes actualisés et très ciblés de communication de l'information pour le développement dans le système des Nations Unies. L'UNESCO participe aux efforts déployés pour atteindre la cible 10 au titre de l'objectif 16, qui vise à garantir l'accès du public à l'information et à protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. Les activités de l'organisation visent à rendre plus efficaces les systèmes d'information au niveau national et à garantir davantage de pluralisme et de diversité, tant pour ce qui est des opérations que du contenu éditorial. Ces travaux concernent l'égalité d'accès de tous à l'ensemble des stratégies et politiques des médias, non seulement comme consommateurs de médias, mais également comme producteurs et contributeurs de contenu. L'un des objectifs prioritaires dans ce contexte consiste à réaliser la pleine égalité des sexes dans les médias, conformément au Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres.

8. L'UNESCO appuie les médias associatifs en collaborant avec les États Membres à la création d'un environnement législatif favorable dans des domaines tels que l'octroi de licences, l'accès au spectre et le financement, et contribue au renforcement des capacités essentielles, en particulier en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications. Un séminaire intitulé « Viabilité des médias communautaires : renforcement des politiques de financement » s'est tenu en septembre 2015 pour coordonner l'action internationale et formuler des recommandations concrètes dans ce domaine. La Journée mondiale de la radio, célébrée chaque année le 13 février, met l'accent sur les médias associatifs. La Journée de la liberté de la presse, la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes et la Journée internationale pour l'accès universel à l'information sont célébrées chaque année pour promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information. Les

déclarations de Riga et de Finlandia, rédigées dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de la presse en 2015 et 2016, réaffirment la liberté d'expression, la liberté de la presse et l'accès à l'information comme des droits fondamentaux nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces domaines d'intérêt sont présentés dans le Programme international pour le développement de la communication, mécanisme réaffirmé dans la résolution 70/93 de l'Assemblée générale. En 2015 et 2016, 122 projets d'un coût de 1,9 million de dollars des États-Unis ont été approuvés par le Programme. La plus grande partie de ces projets est liée aux initiatives en Afrique, conformément à la stratégie « Priorité globale Afrique » de l'UNESCO. Cette priorité globale, dont la contribution s'est articulée autour de la formulation des objectifs de développement durable et leurs indicateurs, facilite le développement des médias et leur rôle dans le développement durable.

9. Compte tenu de la possibilité pour l'UNESCO de faire rapport sur ses travaux relatifs à l'objectif de développement durable n° 16, l'oratrice est d'avis que les rapports sur la communication pour le développement dans le système des Nations Unies, qui sont antérieurs au Programme 2030, ne sont plus d'actualité. La situation a considérablement évolué depuis la première session de la Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement en 1980 et le lancement des rapports annuels sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies en 1996. Cela vaut en particulier pour l'avènement des technologies de l'information et de la communication et les possibilités d'interaction et d'automatisation qu'elles offrent. Aucune table ronde interinstitutions n'a été organisée depuis celle de 2014, dont les débats ont porté sur l'absence de représentation de haut niveau et de financements et pendant laquelle la perspective d'en tenir une autre a été remise en question en raison de contraintes financières et de l'importance accrue accordée aux mesures spéciales et efficaces au sein du système des Nations Unies. Les rapports précédents faisaient état de l'absence de débats de fond entre les États Membres, qui semblaient préférer se concentrer sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement durable. Les travaux des organismes et institutions des Nations Unies dans le domaine de la communication pour le développement devraient s'inscrire plus étroitement dans les objectifs de

développement durable, conformément à l'appel lancé par l'ONU en faveur d'une meilleure adaptation aux besoins.

10. En parallèle avec l'établissement de rapports au titre des objectifs de développement durable, le rapport sur les programmes de communication pour le développement pourrait être perçu comme faisant double emploi. Les rapports sur les objectifs de développement durable devraient suffire à indiquer dans quelle mesure la communication répond à certaines questions précises, notamment l'objectif de développement durable n° 16, en élargissant l'accès du public à l'information et en garantissant les libertés fondamentales. D'aucuns seraient aussi portés à croire que la Table ronde interinstitutions avait rempli son objectif. L'oratrice attire l'attention de la Commission sur la recommandation de ne plus faire rapport sur la communication pour le développement et de mettre fin à la Table ronde interinstitutions et de mettre en place un mécanisme qui pourrait contribuer plus directement au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable.

11. **M<sup>me</sup> Plasai** (Thaïlande), s'exprimant en tant que représentante de son pays, prend note de la détermination du regretté Roi de la Thaïlande à réaliser pleinement le potentiel des TIC au service du développement. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, elle souligne l'importance des TIC dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme 2030 reconnaissent que les TIC sont des moteurs essentiels du développement et des leviers de changement importants pour la réalisation du développement durable. Les TIC offrent également de vastes possibilités d'éliminer la pauvreté et de promouvoir les trois piliers du développement durable. Le Groupe se félicite de la déclaration faisant suite à l'examen décennal du Sommet mondial sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet et le projet défini pour l'après-2015. Les TIC devraient jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une croissance et d'un développement qui profitent à tous. Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent le lien catalytique et fondamental entre l'accès aux TIC, le développement technologique et le développement durable.

12. Selon le rapport du Secrétaire général, les réseaux mobiles desservent aujourd'hui plus de 95 % de la

population mondiale. Le Groupe insiste cependant sur la nécessité de combler le fossé numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. Les inégalités d'accès à Internet persistent, les réseaux et services à large bande sont plus largement disponibles et accessibles dans les pays développés que dans les pays en développement, et les zones rurales dans la plupart des pays en développement ne disposent toujours que d'un accès à large bande limité. Dans ces situations, il ne sera peut-être pas possible d'exploiter le potentiel des TIC aux fins du développement durable. Au début de l'année, la Thaïlande, assurant la présidence du Groupe des 77 et de la Chine, a organisé une réunion d'experts sur les technologies de l'information et des communications et le développement durable pour une coopération Sud-Sud pour concrétiser la vision du Groupe quant au rôle crucial des TIC dans l'édification d'une nation intelligente et réaffirmer son attachement aux objectifs fixés lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Les membres du Groupe des 77 et la Chine ont renforcé la coopération dans le but de réduire le fossé numérique qui les sépare.

13. Pour remédier aux grandes disparités numériques, il faut adopter une approche multidimensionnelle axée sur la qualité, l'accessibilité, la pertinence et le contenu local. Les pays développés et les parties prenantes devraient renforcer et coordonner leur appui aux pays en développement au moyen d'un transfert de technologies, d'une assistance technique efficace et durable et d'un renforcement des capacités. Le Groupe des 77 et la Chine ont réaffirmé ce principe lors du premier forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, tenu en 2016. Partisans de longue date du Mécanisme de facilitation des technologies, le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la perspective de participer à ses prochaines activités et d'étudier les moyens d'exploiter la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'occasion du deuxième forum multipartite en 2017.

14. Les inégalités entre les sexes pour l'accès aux TIC et leur utilisation sont préoccupantes. Le renforcement des capacités est important pour tous, y compris les plus vulnérables, qui devraient avoir la possibilité de devenir des créateurs de contenu et non pas d'être cantonnés dans le rôle de simples utilisateurs. Il convient de souligner l'importance et la

contribution croissantes des TIC en ce qui concerne le développement dans des domaines comme la santé, l'agriculture et les interventions humanitaires. Les pays doivent investir dans le renforcement des capacités et l'éducation pour utiliser les TIC de façon à les mettre à profit dans le nouveau programme de développement durable et tirer avantage de l'innovation technologique d'un point de vue social et économique. Le Groupe attache une grande importance à la mise en œuvre intégrale et effective des textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial, y compris les dispositions relatives à la gouvernance d'Internet. Dans un monde de plus en plus interdépendant, la représentation et la participation des pays en développement à la gouvernance d'Internet devraient être renforcées, afin d'assurer la stabilité, la sécurité et la continuité d'Internet, conformément à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. Le Groupe travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires de développement sur le projet de résolution relatif aux technologies de l'information et des communications au service du développement pour assurer un développement durable et inclusif, notamment grâce aux TIC.

15. **M. Ismail** (Brunéi Darussalam), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que les TIC jouent un rôle important dans le progrès humain, notamment la croissance et le développement économique et social. Étant donné la cadence rapide de l'innovation, les TIC jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la vie quotidienne. Elles sont un instrument important pour relier les membres de l'ASEAN au développement mondial. Compte tenu de la nature intégrée et indivisible des objectifs de développement durable, la contribution intersectorielle des TIC peut servir soit l'égalité soit la division entre les pays. La communauté internationale doit saisir l'occasion d'exploiter pleinement le potentiel des TIC au service du développement durable et fournir à tous un accès abordable aux TIC. L'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial a illustré les succès, en particulier l'essor de la connectivité, de l'innovation et de l'accès aux TIC. Les connexions fixes ou sans fil à large bande, les appareils mobiles, l'informatique en nuage et les mégadonnées ont connu une expansion rapide. Tout en réaffirmant son attachement à la vision du Sommet mondial d'une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement, l'ASEAN note

avec préoccupation les résultats inégaux et les problèmes persistants, à savoir le fossé numérique et l'écart socioéconomique entre les pays développés et les pays en développement. Ces problèmes doivent être résolus de toute urgence pour ne pas faire de laissés-pour-compte.

16. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), seulement 41 % de la population des pays en développement bénéficiera d'un accès à Internet à la fin de 2016, contre 84 % dans les pays développés. Étant donné que la plupart des nouveaux utilisateurs d'Internet viendront des pays en développement, il est urgent de combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement. Il faudra mettre en place des conditions favorables et renforcer la coopération internationale de façon à rendre les technologies numériques plus abordables et améliorer la connectivité, l'accessibilité, l'éducation, le contenu et les capacités. Les TIC ont joué un rôle fondamental dans les efforts d'intégration et de connectivité au niveau régional, ainsi que dans la réduction des écarts de développement entre les États Membres et à l'intérieur de ceux-ci. Elles seront également appelées à jouer un rôle de plus en plus central dans l'intégration économique et le développement des populations locales.

17. L'ASEAN reste attachée au développement et à la promotion des TIC dans la région, notamment par la mise en œuvre du Plan directeur 2025 relatif à la connectivité des pays de l'ASEAN et du Plan directeur 2020 de l'ASEAN en matière de TIC – successeur du Plan-cadre 2015 de l'ASEAN en matière de TIC qui a été achevé avec succès. En vertu du plan achevé, les exportations de services d'informatique et de communications ont augmenté et le coût d'accès à Internet et des abonnements mobiles a diminué considérablement. Les services gouvernementaux ont été numérisés et les efforts de sensibilisation à la cybersécurité ont été renforcés. Le principal objectif pour l'avenir sera de renforcer le capital humain dans le cadre du Plan directeur 2020 afin de faire la transition vers une économie numérique sûre, durable et porteuse de changement. L'économie numérique étant fondée sur le savoir, les États membres de l'ASEAN se félicitent du fait que les différentes parties prenantes mettent à profit leurs connaissances et leurs expériences pour favoriser le développement des compétences. Le Plan directeur 2020 de l'ASEAN définit en huit axes stratégiques une vision de

l'adaptation à l'économie numérique, y compris le développement économique et le renforcement du capital humain.

18. **M<sup>me</sup> Beckles** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que l'égalité des chances préconisée dans le programme de développement durable pourrait être assurée par un accès équitable aux outils de réalisation des objectifs de développement durable au niveau national. Toutes les nations et tous les peuples doivent pouvoir disposer des capacités, des infrastructures et des connaissances nécessaires pour suivre le rythme d'évolution des TIC et exploiter leur potentiel pour améliorer la qualité de vie. Les petits États insulaires en développement qui composent la CARICOM éprouvent des difficultés particulières liées au développement durable, notamment une extrême vulnérabilité face aux conséquences brutales des changements climatiques et des catastrophes naturelles. La semaine dernière, les peuples d'Haïti, de la Jamaïque, des Bahamas et d'autres pays de la CARICOM ont subi des dommages et des pertes de vie considérables à la suite du passage de l'ouragan Matthew.

19. La dépendance aux marchés d'exportation volatils, l'insuffisance des ressources et les économies d'échelle limitées s'ajoutent à ces difficultés. Pays à revenu intermédiaire, la plupart des membres de la CARICOM ont un accès limité au financement du développement, ce qui entrave les efforts locaux de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Des capacités renforcées leur permettant de participer à l'évolution des espaces de connaissance et un accès accru aux TIC et à leurs applications les aideraient à surmonter ces difficultés. En outre, les TIC pourraient jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5, 13 et 17. Selon la CARICOM, les plates-formes technologiques, les dispositifs et l'espace de connaissances sont des instruments qui pourraient contribuer à la consolidation de la bonne gouvernance, de la responsabilité sociale et de la prestation plus efficace des services publics, ainsi qu'à l'amélioration du bien-être de leurs populations.

20. L'approche concertée du développement adoptée par la CARICOM tire avantage des compétences conjuguées pour surmonter les limites que leur petite taille impose aux États insulaires. La région a déjà fait des progrès vers la réalisation de l'objectif global du

Programme 2030 et continuera d'adopter une approche concertée pour créer un environnement favorable et améliorer le paysage des TIC à l'échelle régionale, conformément aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). En septembre dernier, les dirigeants de la CARICOM ont approuvé la feuille de route visant à faire de la région un environnement unique pour les technologies de l'information et des communications, qui devrait être mise en œuvre avant l'échéance de 2030 fixée pour atteindre les objectifs de développement durable.

21. Les efforts nationaux doivent être soutenus parallèlement par une solide intervention multilatérale visant à réduire le fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays. Les TIC sont le fondement de la société moderne. Aucun pays non doté d'une infrastructure informatique et des capacités nécessaires, y compris l'accès collectif aux innovations et aux connaissances de pointe, ne sera laissé pour compte. La mise en œuvre du Programme 2030 exige un dialogue soutenu sur les meilleures pratiques de développement des TIC, une collaboration multipartite et des partenariats public-privé. Les pays développés devraient transférer des ressources vers les pays en développement et les moins avancés, y compris les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire, qui sont encore à la traîne. À cet égard, la CARICOM appuie les travaux de l'ONU et de l'UIT, qui a inauguré le Sommet mondial en 2003. Elle se félicite de la poursuite du dialogue et des travaux menés dans le cadre du Sommet mondial, qui sont toujours aussi pertinents pour la mise en œuvre du Programme 2030.

22. **M. Bin Momen** (Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que les TIC se sont révélées être un catalyseur de la croissance économique et un facteur d'émancipation de milliards de personnes. Le Programme 2030, en particulier la cible 9.c, reconnaît que l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire le fossé numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir. L'utilisation d'Internet a triplé en une décennie. Les personnes, les institutions, les chercheurs et les gouvernements sont plus connectés que jamais. Les moyennes mondiales de couverture du réseau masquent les disparités dans l'accès Internet entre les pays. En effet, seulement 7 % des ménages

dans les pays les moins avancés ont accès à Internet contre 34 % dans les pays en développement. Des disparités subsistent également au sein des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales. Les innovations actuelles dans le domaine des TIC sont conçues pour l'essentiel en fonction du monde développé. Les forces du marché ne peuvent à elles seules répondre aux besoins des pays les moins avancés. Une faible utilisation d'Internet coïncide avec des services de qualité inférieure et des coûts d'accès élevés. Le taux d'abonnement à un Internet fixe à haut débit demeure marginal dans les pays les moins avancés. En 2014, la moyenne a été de 0,43 abonné pour 100 personnes. L'Alliance pour un Internet à la portée de tous estime que, si la tendance actuelle se maintient, la cible 9.c sur l'accès universel à Internet à un coût abordable dans les pays les moins avancés d'ici à 2020 ne sera pas atteinte en 22 ans, en raison des coûts élevés de connectivité. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2016* laisse entendre que l'effet global des technologies numériques sur la productivité, les possibilités et la responsabilité des gouvernements ne correspond pas aux attentes. Pour tirer parti des avantages des TIC, la technologie devrait reposer sur le savoir-faire approprié, des institutions responsables, des partenariats public-privé et un climat propice aux affaires.

23. Les pays les moins avancés ont six recommandations à formuler sur la manière d'atteindre la cible de l'objectif 9 sur l'accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés. Premièrement, les pays devraient adopter des politiques et des stratégies appropriées visant à améliorer la disponibilité, l'abordabilité et l'accessibilité des services de TIC, y compris des technologies à large bande. Ces politiques devraient être accompagnées d'infrastructures et de systèmes de prestation de services modernes. Deuxièmement, les services et les installations informatiques doivent être conjugués à des compétences, des capacités et des possibilités pertinentes. Une formation appropriée en lecture, en écriture et en calcul permettrait aux citoyens de saisir les possibilités offertes par les TIC. Troisièmement, des technologies et un savoir-faire appropriés sont nécessaires pour adapter les TIC aux particularités et aux besoins locaux, ainsi que pour les commercialiser. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés pourrait favoriser le transfert de technologies et de savoir-faire vers ces pays. Quatrièmement, les pays les moins avancés ont besoin

d'un soutien financier adéquat pour mettre en place leurs réseaux de TIC et se procurer les instruments, le matériel et les logiciels nécessaires pour avoir accès aux équipements modernes. Cinquièmement, les partenariats dans le domaine des TIC doivent être favorisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le Bangladesh a organisé une activité parallèle sur cette question au cours du débat de haut niveau de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Enfin, les partenaires de développement devraient respecter les engagements pris dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et continuer à fournir des sites et des bourses pour les étudiants et les stagiaires des pays les moins avancés (cible 4.b du Programme 2030).

24. **M. Sareer** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), déclare que ses États membres n'ont pas la capacité de tirer pleinement parti du potentiel des TIC pour améliorer la vie de la population. L'AOSIS a participé à l'examen des textes issus du Sommet mondial en 2015 et s'est dite satisfaite des résultats. Les efforts visant à combler, plutôt que d'accentuer, le fossé numérique devraient se poursuivre. La mise en œuvre du Programme 2030 repose en grande partie sur le développement et le transfert de TIC. En effet, les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4 et 9 font explicitement référence à l'amélioration de l'accès aux TIC. La résolution 70/125 de l'Assemblée générale demande également que les mesures visant à donner suite aux textes issus du Sommet mondial soient alignées sur le Programme 2030 en mettant l'accent sur la contribution intersectorielle des technologies numériques à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'élimination de la pauvreté. L'AOSIS souligne l'importance accordée dans le rapport du Secrétaire général à l'utilisation des TIC dans les systèmes d'alerte rapide pour la prévention des catastrophes naturelles et les communications d'urgence, ce qui est particulièrement bénéfique pour les petits États insulaires en développement. Il reste cependant beaucoup à faire, notamment examiner la manière dont les TIC devraient être transférées et dans quels domaines, ainsi que les moyens de favoriser l'accès à ces technologies.

25. L'accès aux TIC continue de poser problème dans les petits États insulaires, où les populations sont dispersées, les tarifs de téléphonie mobile cellulaire sont relativement élevés et les infrastructures pour

soutenir le développement et le déploiement des TIC et les capacités nécessaires à une utilisation efficace font défaut. Les populations peu nombreuses et les facteurs géographiques limitent le nombre d'opérateurs capables de rivaliser durablement sur le marché. Il faudrait adopter une démarche globale et des politiques ciblées pour surmonter ces obstacles. Les petits États insulaires en développement étant particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, des politiques favorisant une plus grande autonomie devraient être adoptées. À cet égard, les TIC pourraient contribuer aux efforts d'évacuation et permettre de communiquer des informations essentielles au public. Elles sont déjà utilisées dans la réduction des risques de catastrophe.

26. Les phénomènes climatiques extrêmes menacent également de perturber le fonctionnement des infrastructures essentielles et de compromettre les télécommunications comme Internet, dont le fonctionnement repose en grande partie sur des chaînes de connexion et une alimentation électrique fixes. Il est donc nécessaire de renforcer l'accès des petits États insulaires à d'autres types de dispositifs de communication susceptibles de faciliter le fonctionnement des services essentiels et la gestion des urgences lorsque les infrastructures de communication de base sont détruites lors de catastrophes naturelles. Le potentiel des TIC dans les États insulaires est énorme, allant de l'affranchissement des contraintes de la distance à la stimulation du tourisme et de la croissance économique, tout en permettant aux États insulaires de collaborer. Les petits États insulaires en développement reconnaissent l'élan révolutionnaire des sociétés du savoir. Les Orientations de Samoa font apparaître également la nécessité d'accroître l'accès aux réseaux d'infrastructure des TIC et leur utilisation pour maintenir des niveaux élevés de croissance économique. L'orateur exhorte la communauté internationale à travailler de concert pour tirer parti des TIC et d'en exploiter le potentiel comme moyen possible de réaliser ses objectifs et ses aspirations.

27. **M<sup>me</sup> Ponce** (Philippines) déclare que les TIC sont un catalyseur de transformation et un facteur essentiel d'édification de la nation, de l'élimination de la pauvreté, de la croissance inclusive et de la réalisation des objectifs de développement durable. En 2015, reconnaissant ce fait, ainsi que la nécessité d'un cadre politique favorable, les Philippines ont promu au statut de ministère à part entière l'organisme public chargé des technologies de l'information et des



communications. Le mandat du nouveau ministère consiste notamment à assurer la fourniture de systèmes, de structures et de ressources informatiques fiables, stratégiques, rentables et axés sur le citoyen, à assurer l'accès universel à des services informatiques sûrs favorisant la culture numérique, à autonomiser des groupes défavorisés par le biais des TIC, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités et les groupes autochtones, en encourageant la création de contenus, d'applications et de services locaux, et à garantir les droits individuels à la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels. Les Philippines appuient sans réserve la vision du Sommet mondial d'une société de l'information où chacun pourrait créer, utiliser et partager des informations et des connaissances, et y accéder, permettant ainsi aux personnes, aux communautés et aux nations de réaliser leur plein potentiel grâce à un développement durable et à une meilleure qualité de vie. Sa délégation souscrit aux textes issus du Sommet mondial et aux grandes orientations qui y ont été arrêtées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. À son avis, il faudrait promouvoir les TIC de manière à améliorer les services publics essentiels, dont l'éducation, la santé et la génération de revenus. Cette approche est illustrée dans le projet Tech4Ed, qui offre une plate-forme en ligne unique, permettant aux utilisateurs d'accéder à des informations sur l'éducation, l'agriculture et les services gouvernementaux. Dans les villes, les villages et les zones rurales sans connexion Internet partagée, l'accès est facilité grâce aux cybercentres communautaires. Le projet a remporté le prix « WSIS Project Prize » du Sommet mondial en 2016.

28. La communauté mondiale doit contribuer à combler le fossé numérique de plus en plus béant à l'intérieur des États et entre les États. Des infrastructures adéquates, une vitesse accrue et des coûts réduits pour un accès à large bande sont des priorités du Gouvernement philippin, qui a mis en place un réseau national à large bande afin d'offrir des services d'accès Wi-Fi gratuits aux municipalités pauvres et isolées et aux zones rurales. Cette activité est alignée sur l'objectif de développement durable n° 9. Bien que la mobilisation des ressources et les investissements encourageants du secteur privé au niveau national soient un bon début, la coopération internationale pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies sera néanmoins essentielle.

Le prochain forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable sera important à cet égard. En évoluant vers une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement, il importe de se rappeler que les efforts collectifs des gouvernements, du secteur privé et d'un public très critique sont essentiels pour tirer avantage des TIC actuelles et futures. Ces avantages doivent être retirés sans compromettre les droits, la sécurité personnelle et la vie privée des individus, en dépit de l'omniprésence croissante d'Internet, des technologies et des médias sociaux dans la vie quotidienne.

29. **M. Triantoto** (Indonésie) dit qu'une moitié de la population est connectée à des réseaux mobiles à large bande et LTE (technologie d'évolution à long terme), mais que l'autre moitié n'est reliée à aucun réseau et ignore tout des TIC. Il faut faire davantage pour que les pays les moins avancés et les communautés pauvres et marginalisées de tous les pays ne soient pas laissés pour compte. Dans certaines situations, les TIC ne seront pas nécessairement le meilleur outil pour le développement. Elles peuvent avoir des effets perturbateurs et attiser les tensions sociales. Leurs effets transformateurs sont néanmoins indéniables et elles agiront comme un catalyseur de la transformation mondiale demandée dans le Programme 2030.

30. La mise en œuvre des textes issus de l'examen décennal du Sommet mondial devrait être étroitement alignée sur le Programme 2030. Il faudrait également améliorer l'accès aux TIC et les capacités informatiques. À cette fin, il est essentiel d'intervenir dans trois domaines : celui de l'investissement dans les infrastructures, du renforcement des capacités, du transfert de technologies et de connaissances et des cadres réglementaires intégrés; celui du renforcement de la confiance du public dans l'utilisation et la sécurité des TIC et celui de l'optimisation des enseignements tirés en mettant en place une plate-forme pour échanger les meilleures pratiques en matière de TIC, recenser les problèmes et résoudre les défis communs. Le Forum sur la gouvernance d'Internet, créé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour donner suite au Sommet mondial, et la coopération Sud-Sud et triangulaire pourraient fournir l'espace approprié pour la mise en œuvre de cette initiative.

31. L'Indonésie présentera sous peu un plan d'action pour le commerce électronique, ainsi que le projet Palapa Ring, dont le but est de stimuler la connectivité et favoriser une croissance et un développement durables pour tous. Le projet reliera les sept grandes îles de l'Indonésie par câble en fibres optiques, tandis que le plan d'action pour le commerce électronique devrait permettre de démarrer un millier de jeunes pousses en 2016 et de stimuler les transactions commerciales pour qu'elles atteignent 130 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2020. Le Parlement indonésien envisage de réviser la législation de 2008 sur les renseignements et les transactions électroniques. Au niveau mondial, l'Indonésie, qui est membre de la Global Commission on Internet Governance et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, a accueilli le Forum sur la gouvernance d'Internet en 2013.

32. **M. Sinha** (Inde) estime qu'il est nécessaire d'améliorer les cadres juridiques et réglementaires pour tirer pleinement parti des innovations technologiques. Le programme numérique de l'Inde vise à donner aux citoyens, grâce à une meilleure gouvernance, des services à la demande et une infrastructure numérique pour tous. Les entrepreneurs conçoivent des modèles et des plates-formes commerciales novatrices, tandis que les pouvoirs publics s'efforcent d'améliorer la prestation de services à l'aide d'outils informatiques. Le programme aidera aussi à combler le fossé numérique et à autonomiser les groupes vulnérables de la population. Parmi les thèmes abordés figureront les autoroutes Internet à haut débit, l'accès universel à la connectivité mobile, l'administration en ligne, l'information pour tous, la fabrication de produits électroniques et les TIC au service de l'emploi et des programmes de récolte précoce.

33. Le paysage du développement est de plus en plus ouvert et réceptif. Plus accessibles et moins chères, les TIC permettent d'offrir un large éventail de services électroniques à tous les groupes de la société, y compris les pauvres, les groupes des zones isolées et d'autres groupes défavorisés. Ces services électroniques vont de l'enseignement à distance aux services de télémédecine et d'information agricole. En outre, les TIC sont utilisées pour la préparation aux catastrophes et l'alerte rapide. Elles permettent aussi d'améliorer l'efficacité des transports et de la

logistique. La mise en place d'un système d'enregistrement foncier et de gestion des terres fondé sur les TIC a permis de rationaliser les procédures administratives et de simplifier les opérations. L'administration en ligne facilite l'accès aux formulaires, aux certificats de naissance et à d'autres renseignements, tandis que les données gouvernementales ouvertes favorisent l'innovation et aident les petites et moyennes entreprises à accéder à des possibilités d'affaires. La création d'un système d'identification biométrique combiné aux services bancaires et à la technologie de la téléphonie mobile a marqué une étape historique dans le domaine de l'ouverture financière. En conséquence, des cartes d'identité ont été délivrées à plus d'un milliard de citoyens indiens. En mars 2017, l'Inde accueillera la dixième Conférence internationale sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique.

34. **M. Ronen** (Israël) déclare que les TIC ont pénétré presque tous les coins de la planète au cours de la dernière décennie et ont révolutionné de nombreux aspects de la vie quotidienne. Contrairement aux ressources traditionnelles limitées, les connaissances alimentant les TIC n'ont pour limites que celles de l'imagination et de la créativité de l'homme. Les connaissances peuvent être partagées avec des personnes vivant à l'autre bout du monde, favorisant une collaboration fructueuse et porteuse de transformations. Des progrès ont été réalisés grâce à la coopération entre les gouvernements et le secteur privé et à un climat propice à l'investissement dans les TIC. Pour maintenir le cap, il faudra pouvoir compter sur l'effort collectif de tous les secteurs, notamment les gouvernements, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales et les institutions internationales.

35. L'engagement pris de connecter tous ceux qui ne le sont pas encore doit être réaffirmé. Il est essentiel de combler le fossé numérique afin d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable et de ne pas faire de laissés-pour-compte. Il importe que le développement, l'utilisation et l'application des TIC soient couronnés de succès. En 68 ans d'existence, Israël s'est transformé grâce à un travail acharné, à des investissements ciblés et à sa détermination. D'une terre de marais et de sable, il a fait naître une nation dynamique. Israël demeure résolument attaché à la coopération et s'efforce d'aller à la rencontre de ses voisins et partenaires afin de partager ses réalisations technologiques.

36. **M. Lopyrev** (Fédération de Russie), se félicitant des textes issus du processus d'examen du Sommet mondial, déclare que sa délégation appuie le maintien de ce processus, qui devrait se concentrer sur l'établissement d'un régime sûr et fiable pour l'utilisation des TIC, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et sur la base des normes internationales, des principes et des règles de conduite des États dans la société de l'information. Le système des Nations Unies doit promouvoir une compréhension plus approfondie de la société de l'information qui se développe rapidement et de ses incidences sur les gouvernements, l'économie et la communauté. L'orateur souscrit à la plupart des conclusions du rapport du Secrétaire général, y compris l'importance de combler le fossé numérique que de nombreux pays considèrent à juste titre comme une entrave majeure au développement. Il exprime son appui à la poursuite du développement des services à large bande, du commerce électronique, de l'informatique en nuage et de l'Internet des objets, ainsi qu'à la nécessité d'établir la confiance dans les TIC et de prendre des mesures de sécurité appropriées concernant leur utilisation.

37. Le développement et l'utilisation généralisée des TIC sont devenus une tendance forte dans le contexte du développement mondial. Leur utilisation est essentielle pour accroître la compétitivité de l'économie nationale, élargir les possibilités d'intégration économique et renforcer l'administration publique. En outre, les TIC sont l'un des principaux moyens de réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, les discussions sur le développement des TIC devraient être guidées par le principe du rôle moteur de l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de la réglementation internationale des télécommunications et du développement des TIC. Il convient de souligner la pertinence des principes définis dans l'Agenda de Tunis. Sur une base d'égalité, les gouvernements doivent jouer leur rôle et s'acquitter de leurs obligations en vue de résoudre les questions de politiques publiques internationales relatives à Internet. Cette approche nécessite l'élaboration, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un cadre juridique international applicable à Internet, qui respecte la répartition égale des pouvoirs entre tous les États et fait du système mondial le patrimoine de l'humanité.

38. **M. Perera** (Sri Lanka) dit que, malgré 10 ans de croissance remarquable dans le domaine des TIC, y compris les connexions fixes et sans fil à large bande, l'Internet mobile, les téléphones intelligents et les tablettes, l'informatique en nuage et les mégadonnées, le fossé numérique persiste, tout comme l'écart dans l'accès aux connexions à large bande entre les pays développés et les pays en développement, à l'intérieur des pays et, en particulier, entre les sexes. La réduction du fossé numérique est essentielle à la réalisation du développement durable, notamment en mobilisant des ressources pour investir dans le secteur des TIC, ce qui constitue toujours un problème de taille pour les pays en développement. La coopération internationale est également vitale, car les politiques et les stratégies de grande portée sont susceptibles d'avoir une incidence au niveau national.

39. Sri Lanka a créé un ministère distinct consacré aux télécommunications et à l'infrastructure numérique. Le Gouvernement a reconnu que les TIC étaient essentielles pour relever les défis du développement. Les programmes d'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que la formation professionnelle extrascolaire font une place de plus en plus grande aux TIC. La facilité d'accès aux services financiers fait également partie de la stratégie nationale des TIC. Le secteur sri-lankais des TIC s'est considérablement développé, comme en témoigne le montant des exportations de technologies de l'information qui devrait atteindre 1 milliard de dollars des États-Unis d'ici la fin de l'année 2016. La politique nationale du large bande et le projet d'accès Wi-Fi gratuit du Gouvernement contribuent à combler le fossé numérique et à mettre à profit les TIC au service du développement. La pénétration accrue des connexions mobiles à large bande profite à certaines des zones les plus isolées de Sri Lanka. En tant que société multiethnique et multiculturelle, Sri Lanka a pris les devants en mettant en place des conditions techniques pour faciliter l'utilisation des langues locales sur Internet. Un cadre juridique pour l'administration en ligne et le commerce électronique a été mis en place. En 2015, Sri Lanka a été le premier pays d'Asie du Sud à ratifier la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux et a adhéré à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité.

40. **M. AlGhunaim** (Arabie saoudite) dit qu'il importe d'assurer le suivi de la mise en œuvre des

textes issus du Sommet mondial et de combler le fossé numérique. L'Arabie saoudite a adopté la vision de la société de l'information de l'après-2015 et s'efforce de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Sommet mondial depuis son inauguration en 2003, notamment en participant au Groupe de travail du Secrétaire général sur la gouvernance d'Internet. L'UIT a décerné le prix « Les TIC au service du développement durable » au Roi d'Arabie saoudite en 2012, et le Royaume s'est également vu décerner plusieurs prix récompensant des projets du Sommet mondial. Le plan de la vision saoudienne 2030 prévoit des mesures pour renforcer les services électroniques en vue de favoriser le développement économique en créant un climat favorable à l'investissement dans les TIC.

41. Les documents finals de l'Agenda de Tunis et du Sommet mondial ont adopté une approche multipartite de la responsabilité d'Internet et souligné que le pouvoir de décision en ce qui concerne les questions de politique publique liées à Internet relève du droit souverain des États. Cependant, les progrès sur la gouvernance d'Internet ont été lents, notamment au niveau de la coopération renforcée pour permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne les questions de politiques publiques internationales (Agenda de Tunis, par. 69). L'orateur se félicite de l'adoption de la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement est prié de créer un groupe de travail pour élaborer des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer de renforcer la coopération suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis. Or, la Commission de la science et de la technique au service du développement n'a pas suivi cette recommandation à la lettre. Il demande donc à l'Assemblée générale d'assurer une représentation plus équitable dans ce groupe de travail pour les différents groupes régionaux.

42. **M<sup>me</sup> Yilianne Sánchez Rodríguez** (Cuba) dit que, malgré une certaine évolution dans les domaines de l'innovation et de l'accès aux TIC, le fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays est préoccupant. Il est urgent d'éliminer les obstacles à l'accès aux TIC que rencontrent les pays en développement. L'absence de volonté politique de la part de nombreux pays développés et le désir de protéger leur ordre économique international injuste

sont des facteurs clefs du ralentissement des progrès en vue de l'accès à une information juste, équitable et inclusive. Elle insiste sur le suivi de la mise en œuvre des éléments du Programme 2030 se rapportant aux TIC. L'utilisation inappropriée des TIC, y compris l'utilisation de réseaux sociaux contrevenant au droit international et à la prospérité d'un État, peut mettre en danger la communauté internationale et doit cesser. L'utilisation des TIC doit être pleinement compatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier la souveraineté des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et les normes internationalement reconnues.

43. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a fait de la région une zone de paix et a reconnu la valeur d'Internet comme instrument de promotion de la paix et du développement humain. En dépit de l'embargo que lui imposent les États-Unis d'Amérique depuis près d'un demi-siècle, Cuba cherche à ouvrir l'accès à Internet pour tous avec le concours de la population afin d'améliorer la productivité et la croissance économique. La solidarité, le partenariat et la coopération entre les gouvernements et toutes les autres parties prenantes sont nécessaires pour bâtir la société de l'information.

44. **M. Castro Cordoba** (Costa Rica) déclare que la société de l'information peut apporter une contribution précieuse à la promotion et à la réalisation du développement durable, en particulier depuis l'adoption d'instruments internationaux aussi importants que le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme 2030, les textes issus du Sommet mondial et l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les TIC sont essentielles à la démocratisation des processus et à une mise en œuvre plus efficace des instruments internationaux. Le Costa Rica est déterminé à renforcer le modèle multipartite de la gouvernance d'Internet et à établir une coopération plus étroite reconnaissant le rôle clef du secteur privé et de la société civile, ainsi que les besoins des pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, dont les capacités devraient être renforcées pour faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

45. La société de l'information devrait promouvoir et garantir tous les droits de l'homme et veiller à ce qu'ils

soient protégés en ligne comme ils le sont hors ligne. Certaines libertés fondamentales, comme la liberté d'opinion et d'expression et d'association ainsi que l'indépendance de la presse, impliqueront la protection des journalistes, des blogueurs et des défenseurs des droits de l'homme. La prise en compte des droits de l'homme dans la mise en œuvre des accords internationaux concernant les TIC bénéficierait au secteur des TIC et aiderait à bâtir des sociétés plus pacifiques et inclusives qui pourraient en retour bénéficier de leur capacité à faire évoluer la société. Les efforts nécessaires devraient être déployés pour élargir l'accès aux TIC et développer les compétences nécessaires pour produire de nouveaux contenus. Un Internet ouvert et sûr doit être garanti, faciliter l'autonomisation économique des femmes et des filles et combler le fossé numérique. Il conviendrait de créer un climat permettant de collaborer ouvertement et en toute sécurité, en vue d'acquérir des qualifications de classe mondiale dans le domaine de l'innovation continue susceptible de générer de nouveaux produits et services de meilleure qualité, de promouvoir l'investissement dans des infrastructures durables et de développer des partenariats public-privé.

46. Le Costa Rica est fermement attaché à ces principes et en fera la promotion en sa qualité de Président de Freedom Online Coalition, qui tiendra sa sixième réunion annuelle ce mois-ci, au Costa Rica, en s'inspirant des conclusions du premier forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et du Mécanisme de facilitation des technologies. La Coalition renforcera le débat au deuxième forum multipartite en 2017, afin de stimuler la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres accords internationaux pertinents.

47. **M. Ye Yongfeng** (Singapour) dit que la numérisation, malgré les nombreux problèmes dont elle est responsable, notamment la perturbation des modèles d'affaires, la suppression d'emplois en raison de l'automatisation, les cyberattaques et l'exclusion numérique, permettra néanmoins de créer de nouveaux emplois et de nouveaux débouchés. Il sera essentiel de tirer parti du potentiel supplémentaire de la contribution économique de l'économie numérique pour parvenir à une croissance économique soutenue, durable et inclusive.

48. À Singapour, le Committee on the Future Economy, créé en octobre 2015, a été chargé d'élaborer

des stratégies pour une économie dynamique et résiliente, caractérisée par une croissance durable et créatrice de valeur ajoutée et de possibilités accrues pour tous. Trois domaines où l'économie numérique pourrait être mise à profit pour un meilleur développement ont été identifiés. Premièrement, les entreprises devraient être encouragées à adopter de nouvelles technologies et à transformer leurs modèles d'affaires pour accroître la compétitivité au niveau national et à l'étranger. Un train de mesures spécialement conçu pour Singapour a été mis en place pour aider les entreprises à adopter des solutions robotiques permettant d'améliorer la productivité. Deuxièmement, les gouvernements pourraient et devraient faire davantage pour aider leurs populations à profiter de nouvelles possibilités d'emploi, ce qui nécessitera une collaboration avec les parties prenantes pour développer la compétence numérique. Le Gouvernement singapourien a lancé des programmes d'éducation permanente offrant une formation professionnelle dans le domaine des TIC à tous les stades de la vie et de la carrière et il investit dans les jeunes en enseignant la programmation dans les écoles. Troisièmement, les données devraient être recueillies et utilisées plus efficacement afin d'améliorer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la prestation des services publics. À Singapour, le secteur privé et les collectivités utilisent également un système de carte intégré, conçu pour aider les organismes gouvernementaux à fournir des données et des services géolocalisés. L'analyse des données améliore la gestion des transports en commun, alors que les technologies géospatiales pourraient être utilisées pour surveiller les inondations et pour fournir des soins de santé et de meilleurs services municipaux. Singapour s'est engagée à aider les autres pays en développement à s'adapter à l'économie de l'avenir en fournissant une assistance technique par le biais de son Programme de coopération.

49. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit qu'au-delà de leur rôle dans l'éducation, l'égalité des sexes et les infrastructures, comme l'a souligné le Programme 2030, les TIC sont un puissant outil de changement susceptible de favoriser la croissance économique, l'inclusion sociale et la recherche de solutions respectueuses de l'environnement. Toutefois, leur potentiel ne sera pleinement réalisé que lorsqu'elles seront au service de l'humanité tout entière. Bien que les efforts visant à combler le fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays soient cruciaux, le

fossé se creuse, tout comme les inégalités en général. La plupart des pauvres sont toujours privés des avantages des TIC, et le manque d'accès à large bande pose un problème majeur dans le monde entier. La situation, qui va à l'encontre de l'esprit et la lettre du Programme 2030, doit être inversée. Il faudrait définir des moyens concrets par lesquels les TIC pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, le Brésil est favorable à ce que les TIC fassent l'objet d'une attention particulière dans le nouveau Mécanisme de facilitation des technologies.

50. Le Brésil respecte et applique le modèle multipartite de gouvernance d'Internet, estimant que les questions liées à Internet pourraient et devraient être largement discutées. Des questions distinctes pourraient cependant exiger des cadres particuliers, compte tenu des rôles et responsabilités différenciés incombant aux différentes parties prenantes. Il importe de poursuivre la mise en œuvre équilibrée des deux processus établis par le Sommet mondial. Le Brésil se félicite des progrès accomplis au Forum sur la gouvernance d'Internet et espère que les réunions ultérieures du Forum produiront des résultats intéressants un ensemble plus large d'acteurs, y compris ceux qui ne lui sont pas traditionnellement liés. Le concept de coopération renforcée, en conformité avec le mandat de l'examen décennal du Sommet mondial, devrait être mis en œuvre conjointement de manière à améliorer les mécanismes d'examen des politiques publiques internationales relatives à Internet. Les deux processus se renforcent mutuellement et pourraient contribuer à une évolution plus harmonieuse de l'écosystème de la gouvernance d'Internet. Malgré les résultats prometteurs de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre par l'Assemblée générale des textes issus du Sommet mondial et du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, il reste encore beaucoup à faire. Tous les pays et les peuples doivent avoir accès à la société de l'information et pouvoir y participer en tant que consommateurs et producteurs de technologies et de contenus répondant à leurs besoins.

51. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) reconnaît les possibilités qu'offrent les TIC pour accélérer la croissance, éliminer la pauvreté et stimuler le développement durable, ainsi que leur rôle de moteur essentiel du développement économique et de l'investissement. Le onzième plan malaisien a lancé la

vision d'une Malaisie portant les marques d'une économie avancée et d'une nation inclusive. Dans un effort pour transformer la Malaisie en un centre technologique régional compétitif, plus de 1,5 milliard de ringgit malaisiens ont été alloués aux initiatives prises dans le cadre du plan. Quatre stratégies principales peuvent servir de moteur aux TIC : redynamiser le secteur des TIC, assurer un capital humain suffisant, améliorer les infrastructures des TIC et poursuivre le processus d'inclusion numérique. La Malaisie s'est engagée à implanter un Internet à large bande dans les zones urbaines, suburbaines et rurales. L'adaptation inclusive des solutions informatiques mobilisera une génération future dotée des compétences nécessaires pour réussir dans une économie numérique et participer à la croissance économique. La contribution de l'économie numérique au produit intérieur brut (PIB) a augmenté en 2015 et a presque atteint l'objectif fixé à 18,2 % en 2020.

52. La Malaisie envisage de faire des fonctionnaires, des nouveaux diplômés et des jeunes esprits des agents de changement. Plus les technologies s'imposeront dans la vie quotidienne, plus les populations seront connectées à travers le monde, améliorant ainsi leurs perspectives d'emploi à l'échelle mondiale. Deux programmes nationaux ont été lancés en 2015 pour aider les citoyens à tirer un revenu supplémentaire de l'économie numérique. L'un fonctionne en collaboration avec des organisations mondiales et locales pour développer un écosystème de production participative en Malaisie, tandis que l'autre est conçu pour stimuler l'entrepreneuriat et le savoir-faire dans le domaine des technologies numériques.

53. **M. Kafle** (Népal) dit que le Népal, en tant que pays enclavé, montagneux, désigné comme pays moins avancé et se relevant à peine d'un tremblement de terre dévastateur fonde de grands espoirs sur les TIC. Les progrès et les innovations dans le domaine des TIC représentent un potentiel énorme pour les pays en développement. Le Programme 2030 reconnaît à juste titre le potentiel des TIC pour réduire la pauvreté et les inégalités, accélérer le progrès humain et le développement social, combler le fossé numérique et donner naissance à des sociétés du savoir. À cet égard, il est essentiel d'atteindre, le plus tôt possible, la cible 9.c au titre de l'objectif de développement durable n°9 sur l'accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés. Il est d'avis que les pays les moins avancés bénéficieront

considérablement de la création de la Banque de technologies en 2017.

54. Le rythme rapide de l'innovation dans le domaine des TIC a beaucoup à offrir, grâce aux sociétés du savoir. Il faut créer des synergies entre les innovations dans la société de l'information et la mise en œuvre du Programme 2030. La réalisation du plein potentiel des innovations technologiques et leur transfert vers les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, permettront d'accélérer les progrès vers les cibles et objectifs du Programme 2030. Le tremblement de terre dévastateur qu'a subi le Népal en 2015 a mis en évidence le rôle des TIC dans la réduction des pertes au cours de ces catastrophes, comme le souligne le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les systèmes d'alerte précoce faisant appel aux TIC, la diffusion de l'information en temps réel et les opérations de secours et de sauvetage après une catastrophe devraient être privilégiés autant que possible.

55. La communauté internationale devrait collaborer pour mettre en œuvre la vision du Sommet mondial d'une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement, et favoriser une collaboration plus constructive entre les gouvernements et les autres parties prenantes afin de réduire le fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays. Les TIC, qui englobent tous les domaines de l'activité humaine, exigent la participation et la coopération d'un large éventail de parties prenantes, y compris le secteur privé et la société de l'information, afin d'en exploiter le potentiel pour améliorer le sort des populations et de la planète. L'accès aux possibilités numériques pour tous, y compris les pays les moins avancés et les populations pauvres et marginalisées de tous les pays, est essentiel pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

56. **M. Al-Nuaimi** (Émirats arabes unis) déclare que son gouvernement reconnaît l'importance d'approfondir la réflexion sur les TIC au niveau international dans le cadre du Programme 2030 et des textes issus du Sommet mondial. Sa délégation et la délégation lettonne ont animé conjointement la réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial par l'Assemblée générale en décembre 2015. Au cours de

la réunion, les membres ont réaffirmé le rôle important des TIC en tant que moteur du développement durable et outil pour soutenir l'innovation et la transformation économique. Son gouvernement a investi massivement dans le secteur des TIC, en créant un environnement lui permettant de prospérer et de promouvoir des tendances locales et régionales. Grâce au développement des TIC au niveau national, le pays est devenu une plate-forme logistique et maritime, un centre mondial de la finance et un chef de file dans la prestation des services publics. Les opérateurs de télécommunications indépendants, les partenariats public-privé et l'ouverture à l'investissement étranger sont des éléments clés de l'expansion du secteur des TIC et de l'économie. Dans sa stratégie Vision 2021, le Gouvernement s'est fixé comme objectif ambitieux de fournir des infrastructures et des services publics de classe mondiale et de bâtir une économie fondée sur le savoir.

57. Les Émirats arabes unis attachent une grande importance à la réalisation de la parité des sexes chez les internautes et au renforcement de la participation des femmes dans le domaine des TIC, notamment dans l'utilisation et la création de contenu, l'entrepreneuriat, l'innovation et les fonctions de direction. À leur avis, l'Internet devrait également permettre de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme en renforçant la participation de la société, en encourageant la pensée critique et la modération et en créant des perspectives économiques. À cet égard, les Émirats arabes unis ont coopéré avec les États-Unis d'Amérique à l'établissement du Centre Sawab, un exemple remarquable de centre de communication sociale qui rejette les idées des extrémistes et des terroristes et appelle à un débat constructif. En conclusion, l'orateur souligne l'importance du développement des infrastructures et du transfert des connaissances et des technologies. Il réaffirme la vision du Sommet mondial consistant à édifier une société de l'information centrée sur l'être humain et orientée vers le développement.

58. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit que le Programme 2030 fournit une stratégie permettant de faire face aux nombreux défis auxquels l'humanité est confrontée et que les TIC se démarquent des nombreux autres outils disponibles pour les surmonter. Les TIC peuvent apporter des solutions inédites aux problèmes de développement dans un contexte de mondialisation et sont indispensables pour assurer une croissance économique soutenue et inclusive, reposant notamment sur des économies compétitives et un accès à

l'information et au savoir, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Les parties prenantes devraient renforcer leur coopération pour garantir une mise en œuvre efficace des textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial, par exemple en favorisant les partenariats entre plusieurs parties prenantes aux échelons national, régional et international, y compris des partenariats public-privé, et en encourageant la création de plateformes thématiques aux plans national et régional. Comme le souligne le document final de l'examen décennal, pour réaliser les objectifs de développement durable, il faut combler le fossé numérique et, en particulier, universaliser l'accès à Internet aux pays les moins avancés et favoriser une pénétration accrue des TIC.

59. Le Mexique reste attaché au développement rendu possible par les TIC, dont l'accès permettra de déployer l'économie numérique et de promouvoir les travaux de la communauté internationale sur le développement durable. À cet égard, le Gouvernement mexicain a favorisé l'adoption de la Charte internationale sur les données ouvertes. Le Forum sur la gouvernance d'Internet est devenu une instance unique d'échange et de débat entre les parties prenantes dans l'écosystème d'Internet, y compris les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le secteur des technologies et la communauté universitaire. Les travaux du Forum ont montré l'importance d'une gestion concertée et décentralisée d'Internet et du modèle multipartite de sa gouvernance. Le Mexique se félicite du renouvellement du mandat du Forum et souligne son importance pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Mexique accueillera la onzième réunion annuelle du Forum à Guadalajara, Jalisco, en décembre.

60. **M. Yacouba** (Niger), notant que les technologies numériques peuvent avoir un effet multiplicateur et sont un moyen de combler le fossé numérique et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, déclare que le Niger a renforcé la gouvernance de son secteur des télécommunications et des TIC. Il a créé un département ministériel spécifiquement chargé de ces questions, mis en place une autorité de réglementation distincte, adopté une politique sectorielle et apporté des modifications au cadre législatif et réglementaire. En ce qui concerne les infrastructures, les services et les applications numériques, il a déployé un réseau national en fibre optique, renforcé les liaisons internationales et

transfrontalières à large bande, mis en place des services d'administration en ligne, y compris des services de TIC dans le secteur public, et connecté les établissements d'enseignement pour que les étudiants, les enseignants et l'ensemble de la population jouissent d'un accès à Internet.

61. Le Niger espère combler le fossé numérique en assurant une couverture de 100 % des services téléphoniques, pour un taux d'utilisation de 70 %, en élaborant un plan d'action pour mettre en œuvre ses politiques dans le secteur des télécommunications et des TIC, en achevant la connexion internationale par fibre optique et l'implantation du réseau national, ainsi qu'en améliorant la gouvernance du secteur. Des applications et des contenus adaptés localement seront créés et l'entrepreneuriat technologique sera encouragé chez les jeunes. Le Niger a déjà créé un institut d'enseignement supérieur des télécommunications, ainsi que des comités directeurs mixtes pour diriger une nouvelle initiative de développement des TIC. Il applique en outre un programme de formation informatique et de sensibilisation dans le cadre du Programme national de l'environnement pour le développement durable.

62. **M<sup>me</sup> Kharashun** (Biélorus) déclare que les efforts visant à combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement et, dans les des pays, entre les différents groupes sociaux et démographiques devraient se concentrer sur la réduction des écarts entre les pays en matière de normalisation et s'attaquer aux problèmes de la compatibilité et de la conformité fonctionnelle des nouvelles technologies, ainsi que de l'égalité des possibilités d'accès aux progrès dans le domaine des TIC. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) devrait jouer un rôle clef dans l'application du principe du Sommet mondial garantissant aux pays en développement l'accès aux innovations. Compte tenu du caractère généralisé de l'Internet dans tous les secteurs économiques et de sa dépendance accrue à des réseaux stables, prévisibles et accessibles, la gouvernance d'Internet doit être non discriminatoire et être assurée conjointement par l'ensemble de la communauté internationale, avec la participation sur un pied d'égalité de tous les États. Elle devrait être compréhensible, transparente et neutre.

63. Les États Membres devraient encourager les efforts déployés par l'ONU pour développer les TIC et



promouvoir leur utilisation au service du développement et de l'administration en ligne. Il faut maintenir l'aide consultative et technique aux États Membres, notamment aux pays à revenu intermédiaire, pour stimuler l'économie et la compétitivité. Les TIC doivent être replacées dans le contexte plus large de l'accès aux technologies, y compris les technologies énergétiques, industrielles et agricoles, et considérées comme un élément essentiel de la réalisation du développement durable.

64. **M. Andanje** (Kenya) dit que, compte tenu de la nécessité d'élargir considérablement l'accès aux TIC et d'assurer un accès universel et abordable à Internet d'ici à 2020 (A/71/67-E/2016/51, par. 17 et 107), le premier forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable a souligné l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation comme facteurs d'égalité. Or, s'il est vrai que les TIC facilitent l'accès aux marchés mondiaux, favorisent la création de richesse et, à terme, entraînent l'élimination de la pauvreté, les pays en développement font piètre figure dans le développement de ces technologies.

65. Le Kenya estime que les TIC sont essentielles pour stimuler la productivité, la compétitivité et l'économie du savoir. Des ressources considérables ont été investies dans la création d'un environnement favorable à la croissance des TIC et un ministère distinct chargé des questions relatives aux TIC a été mis en place. La plupart des services gouvernementaux sont accessibles par Internet, 1,7 million de Kényans sont inscrits à un programme fournissant 115 services et des centres de guichet unique seront bientôt accessibles dans les 47 comtés. Le service de microfinancement par téléphonie mobile, M-Pesa, qui a été mondialement acclamé, a transformé le secteur bancaire. Il a introduit de nouveaux produits bancaires mobiles et fait en sorte que personne ne soit laissé pour compte en offrant des services bancaires à la plupart des Kényans qui n'avaient pu avoir accès à une banque auparavant. Les efforts doivent maintenant se concentrer sur les infrastructures, le développement des ressources humaines, la participation des parties prenantes et la mise en place d'un cadre réglementaire approprié. La Vision 2030 du Kenya portera sur la création d'un cadre juridique et réglementaire susceptible de stimuler le développement d'entreprises liées aux TIC.

66. **M. Liu Jun** (Chine) déclare que les progrès constants dans le domaine des TIC, y compris l'Internet mobile à large bande, l'informatique en nuage et l'Internet des objets, facilitent la vie quotidienne et rendent le citoyen plus apte à comprendre et à changer le monde. Ces technologies offrent des avantages sociaux et économiques tout en favorisant un développement économique et social durable. L'importance des TIC dans la réalisation du développement durable aux niveaux national, régional et mondial devrait être mieux comprise. Comme l'ont reconnu la Commission de la science et de la technique au service du développement et le Mécanisme de facilitation des technologies, les innovations technologiques pourraient être stimulées pour permettre aux TIC de jouer pleinement leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable.

67. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans l'édification de la société de l'information, le fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays persiste. La promotion de la diffusion mondiale des TIC pour combler ce fossé permettra d'offrir à tous de meilleures perspectives. Dans ses efforts visant à combler le fossé et à mettre en œuvre le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, la Chine accordera la priorité aux pays en développement en leur offrant des possibilités de formation. Elle vise à établir un partenariat de développement mondial pour promouvoir les TIC au service du développement durable et renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. L'échange de données d'expérience et le transfert de technologies serviront à soutenir le développement des talents et le renforcement des capacités institutionnelles. Ce n'est qu'en réduisant le fossé numérique que tous les peuples et tous les pays pourront partager les dernières avancées en matière de TIC aux fins du développement durable mondial.

68. Pour la Chine, les TIC représentent la voie de l'industrialisation et du progrès, notamment en matière d'urbanisation et de modernisation agricole. L'infrastructure informatique chinoise ne cesse de s'améliorer, en particulier grâce à un nombre accru d'abonnés à des services de connexion fixe ou sans fil à large bande et de téléphonie mobile de troisième ou de quatrième génération. Les TIC sont de plus en plus intégrées dans tous les secteurs et jouent un plus grand rôle dans le développement économique du pays. La Chine est prête à faire bénéficier d'autres pays de son

expérience et accueillera la troisième Conférence mondiale sur Internet en novembre.

69. **M. Alemu** (Éthiopie) déclare que, malgré les progrès considérables accomplis en matière de TIC, l'expansion du réseau mobile, l'élargissement du fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays et entre les zones rurales et urbaines, ainsi que les disparités numériques entre les sexes, ne laissent pas d'être préoccupants. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, restent à la traîne dans l'exploitation des technologies numériques qui leur permettraient de parvenir à un développement durable profitant à tous. Bien que l'Afrique ait fait des progrès, en particulier dans la mise en place de cadres juridiques et politiques, le déploiement des réseaux à large bande et l'accès à Internet demeurent insuffisants. L'évolution rapide des médias sociaux a certes créé des possibilités d'intégration et d'interactions sociales, mais elle a aussi fait apparaître de nouveaux problèmes, notamment l'utilisation abusive des médias sociaux incitant à la violence et alimentant la discorde sociale. Il est capital d'empêcher l'utilisation abusive des TIC et de fournir une assistance technique aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Les organismes des Nations Unies devraient mieux maîtriser les changements rapides des TIC et soutenir les efforts des pays en développement visant à exploiter les possibilités numériques pour les besoins et les priorités d'un développement à long terme. Compte tenu du rôle capital des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba, il est essentiel de développer une forte synergie entre le processus du Sommet mondial et le Programme 2030. L'approche multipartite est la seule façon d'exploiter le potentiel des TIC au service du développement durable.

70. Étant donné le rôle porteur des TIC dans l'élimination de la pauvreté, les politiques de son gouvernement en matière de TIC reconnaissent le rôle joué par l'État, le secteur privé et la société civile et privilégient certains secteurs prioritaires comme l'agriculture, la santé et l'éducation. L'infrastructure informatique a été construite de manière à améliorer l'accessibilité et la qualité des services liés aux TIC. Ainsi, un parc de technologies de l'information – Ethio TIC Village – a été ouvert aux investissements locaux et étrangers. Le parc a été conçu pour créer un climat favorable aux activités économiques, exploiter la créativité du secteur privé et générer des possibilités

d'emploi, en particulier pour les jeunes. Il facilite déjà le transfert de technologies, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Les services d'administration en ligne ont été étendus pour assurer une connectivité transparente dans tout le pays. La mise en œuvre couronnée de succès de la politique relative aux TIC a permis d'accroître le nombre d'abonnés à des services de téléphonie mobile, qui est passé de 0,5 million en 2005 à 40 millions en 2015, l'objectif étant d'augmenter ce chiffre à 103 millions d'abonnés d'ici à 2020. Le financement et la capacité limités demeurent cependant problématiques. En conclusion, l'orateur se félicite du lancement du Mécanisme de facilitation des technologies.

71. **M. Hajiye**v (Azerbaïdjan) déclare que l'Azerbaïdjan reconnaît le rôle essentiel des TIC dans le développement. L'un de ses objectifs à long terme consiste à investir les recettes du secteur pétrolier dans le développement des secteurs non pétroliers et des ressources humaines pour créer une économie technologiquement efficace, compétitive et novatrice. Une stratégie nationale de développement de la société de l'information a été adoptée. En 2013, l'Azerbaïdjan a lancé son premier satellite de télécommunications et prévoit de lancer le deuxième en 2017.

72. L'autoroute de l'information transeurasienne, créée à l'initiative de l'Azerbaïdjan et appuyée par une résolution de l'Assemblée générale, sera une composante essentielle du corridor de transport est-ouest et facilitera l'accès direct au réseau Internet et aux ressources informatiques dans 20 pays de la région. L'Assemblée générale dans sa résolution [67/298](#) a pris note de la création d'une alliance eurasiatique pour la connectivité, qui rassemblera les gouvernements, le secteur privé et les institutions internationales de développement afin d'étendre les réseaux informatiques et l'accès aux TIC. L'importance grandissante et l'évolution rapide de la société de l'information posent certains défis, notamment le risque d'accentuer les inégalités en raison des fossés numériques et les menaces à la sécurité personnelle et à la vie privée. La coopération de toutes les parties prenantes est essentielle pour relever ces défis.

73. **M. Adeoye** (Nigéria), se félicitant des tendances positives en matière de connectivité et d'abordabilité, déclare que les TIC possèdent un énorme potentiel pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international dans les pays en développement, ainsi que du Programme 2030. Le

secteur des TIC a fait progresser les pays africains, notamment en ce qui concerne la croissance des investissements dans les réseaux d'infrastructures internationaux et nationaux à large bande, l'amélioration de la connectivité, l'augmentation de la largeur de bande et les services d'administration en ligne. La propriété de téléphones mobiles a augmenté rapidement, si bien que certains pays africains sont bien placés pour exporter des biens et services liés aux TIC. L'orateur souligne l'écart croissant dans l'accès numérique et à large bande entre les pays développés et les pays en développement, de même que l'impact négatif des conditions économiques difficiles sur la diffusion des TIC et l'investissement dans ce domaine. Des efforts concertés sont nécessaires pour combler le fossé numérique, notamment entre les hommes et les femmes, et veiller à ce que les Africains profitent des possibilités économiques qui dépendent de communications de haute qualité.

74. Dans les pays en développement, toute société de l'information axée sur l'être humain, ouverte et orientée vers le développement doit mettre l'accent sur la réduction du coût de ces technologies, y compris celui de la connectivité à large bande, ainsi que sur le renforcement des capacités. La qualité et la quantité des infrastructures informatiques des pays en développement devraient être renforcées afin d'en maximiser des dividendes. Le Nigéria a mis en place une infrastructure informatique pour créer des emplois, améliorer la productivité des entreprises et la croissance, ainsi que pour stimuler la création de richesse. Le Gouvernement a instauré des mesures incitatives pour encourager l'industrie locale des TIC à soutenir d'autres secteurs critiques comme le logement, les transports, les banques et la recherche-développement. L'introduction du Système mondial de communications mobiles en 2001 a permis une croissance significative du nombre d'abonnements à des services de téléphonie mobile, qui se chiffre à près de 190 millions. L'orateur se félicite de l'examen décennal des textes issus du Sommet mondial et de son appel au renforcement des synergies entre le Sommet mondial, le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il se félicite également de l'engagement actif du système des Nations Unies dans la promotion de l'utilisation des TIC pour améliorer la sécurité, les connaissances, la diffusion et le développement économique. Pour exploiter au maximum les avantages des TIC, il faut améliorer le renforcement des capacités en matière de politique et

de réglementation, notamment par une approche plus systématique de la collecte et de l'analyse des données afin d'encourager les réalisations en matière de développement dans l'application des TIC.

75. **M. Biljeek** (Bahreïn) déclare que son gouvernement estime que les TIC jouent un rôle particulièrement important, en particulier dans le développement économique. Bahreïn est un chef de file dans le domaine des services administratifs en ligne dans sa région et fournit des services à tous ses citoyens grâce à un portail en ligne unifié. En 2015, le Premier Ministre de Bahreïn a reçu le prix des TIC pour le développement durable décerné par l'Union internationale des télécommunications. Le pays est classé au premier rang au Moyen-Orient et au 18<sup>e</sup> rang dans le monde selon le classement établi par l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne. Il est également classé au 3<sup>e</sup> rang pour la promotion des TIC selon le Rapport mondial sur les technologies de l'information et des communications 2016 du Forum économique mondial. Il a organisé récemment pour la deuxième fois une visite parrainée par l'ONU de représentants des pays les moins avancés désireux d'apprendre de son expérience des TIC et ne peut que se réjouir à la perspective de devenir un pôle informatique pour l'ensemble du Moyen-Orient.

76. **M<sup>me</sup> Sall-Beye** [Union internationale des télécommunications (UIT)] déclare que la moitié de la population mondiale – plus de 3 milliards de personnes, surtout des femmes – reste privée d'accès à Internet. Le rapport intitulé *The State of Broadband 2016*, établi par l'UIT et l'UNESCO, a indiqué que le fossé numérique entre les sexes était nettement plus marqué et que des mesures devaient être prises pour réaliser l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 5 sur l'égalité des sexes. L'UIT estime que 250 millions moins de femmes que d'hommes ont accès à Internet. L'écart entre les sexes a augmenté en 2016 et demeure plus marqué dans les pays les moins avancés, où 90 % de la population n'est toujours pas connectée. Au rythme actuel des progrès, l'objectif de fournir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020 est loin d'être réalisé. On estime en effet que seulement 20 % des habitants de ces pays y auront accès à cette date.

77. L'écart entre les sexes peut être observé dans toutes les régions du monde en ce qui concerne l'accès à Internet et le personnel des services informatiques. L'autonomisation des filles et des femmes permettra de

combler le déficit prévu de plus de 2 millions d'emplois dans le secteur des technologies au cours des cinq prochaines années. La nécessité d'agir a mené au lancement du programme EQUALS : The Global Partnership for Gender Equality in the Digital Age (Partenariat mondial pour l'égalité des sexes à l'ère numérique), qui est appelé à devenir un mouvement mondial où les femmes et les filles participent sur un pied d'égalité à la révolution de la technologie numérique. Le programme favorise directement la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 et de nombreux autres objectifs, en donnant aux femmes la possibilité de créer et d'innover dans un monde moderne et connecté. Son objectif global est de réunir les parties prenantes mondiales – les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les fondations philanthropiques et les universités – pour tirer avantage des ressources, des compétences et des réseaux existants et améliorer les programmes pour combler le fossé numérique entre les sexes et autonomiser les femmes et les filles grâce aux TIC. Ses trois principaux domaines d'action portent sur l'accès, les compétences et l'aptitude à diriger. L'oratrice appelle toutes les délégations à se joindre au Partenariat mondial et à promouvoir l'égalité des sexes en ligne. Sans un accès universel et abordable à Internet, il n'y a aucune chance de réaliser les 17 objectifs de développement durable.

*La séance est levée à 18 h 10.*